



# Charte d'usage du service d'accès libre au matériel informatique des @teliers numériques de la Bibliothèque de Toulouse

**Les @teliers numériques sont à votre disposition durant les créneaux d'accès libre pour travailler sur du matériel informatique équipé de nombreuses applications.**

Leur utilisation à la seule fin de se connecter à Internet n'est pas proposée.

Vous pouvez y :

- ✓ utiliser une **clé USB**,
- ✓ utiliser les **applications installées** sur le matériel (bureautique, traitement d'image, autoformation...),
- ✓ **utiliser le matériel pour une séance d'1h à 2h par jour** durant les créneaux horaires indiqués dans l'@telier et dans la mesure des places disponibles.

Vous vous engagez à :

- ✓ **honorer votre réservation** à l'@telier ou signaler tout retard ou absence (après 15 minutes de retard, votre réservation est automatiquement perdue),
- ✓ **respecter cette charte d'usage, la charte informatique de la Métropole de Toulouse, le règlement intérieur de la Bibliothèque, ainsi que les règles d'usage de l'@telier** telles qu'elles vous sont précisées par les médiateurs, et notamment à :
  - ▶ respecter les créneaux horaires qui vous sont attribués,
  - ▶ ne pas consulter de sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations, de pratiques illégales, ni des sites pédophiles ou à caractère pornographique,
  - ▶ respecter la propriété intellectuelle et artistique,
  - ▶ respecter le matériel informatique et sa configuration.

Le règlement intérieur de la Bibliothèque s'applique dans tous les cas où vos engagements ne seraient pas respectés.

La Bibliothèque respecte les règles de déclaration des fichiers nominatifs à la CNIL, relatives à la protection des libertés individuelles, au respect de la vie privée et la protection du droit à l'image. Conformément à la loi du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatifs à la conservation des données des communications électroniques ce qui veut dire que la Bibliothèque conserve pour une durée d'un an les données techniques de connexion qu'elle tient à la disposition des autorités compétentes.

**Merci d'avoir pris connaissance des dispositions de cette charte.**